



Philip Thibodeau, avocat

Chef d'expertise, droit réglementaire de l'énergie

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 825-8843

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : philip.thibodeau@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 5 février 2026

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR
Dossier Régie : R-4320-2025**

Chère consœur,

Le 27 janvier 2026, Énergir a déposé dans le dossier R-4287-2024 une demande visant l'approbation sous l'article 81 LRÉ d'un contrat conclu avec société apparentée.

Le 3 février 2026, la Régie a rendu la décision D-2026-007 par laquelle elle indiquait se dessaisir de cette demande en raison d'enjeux de calendrier. La Régie indiquait alors qu'elle croyait « opportun de transférer l'examen de ce contrat au dossier R-4320-2025 ».

Conformément aux instructions de la Régie, Énergir dépose au présent dossier une demande réamendée visant l'approbation du contrat avec une société apparentée. Cette demande est accompagnée des documents suivants (lesquels avaient initialement été déposés dans le dossier R-4287-2024):

- Pièce Énergir-H, Document 12 (déposée sous pli confidentiel)
- Affidavit de M. Vincent Regnault
- Affidavit pour ordonnance de confidentialité de M. Vincent Regnault (déposé sous pli confidentiel)
- Liste révisée des pièces

Pour les motifs énoncés à la l'affidavit de M. Vincent Regnault, Énergir demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* visant la pièce Énergir-H, Document 12 ainsi que l'affidavit même de M. Regnault.



- 2 -

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mb

p.j.